

Formation professionnelle

**Pratique du démembrement :
Conseils, sécurisation et optimisation**

Aspects financiers, civils et fiscaux



La société FAC JD propose une formation de 7 HEURES

à **RENNES** le 10 septembre 2014 de 9h00 à 17h30

à **PARIS** le 11 septembre 2014 de 9h00 à 17h30

à **BORDEAUX** le 2 octobre 2014 de 9h00 à 17h30

Animation

Stéphane PILLEYRE



Pratique du démembrement : Conseils, sécurisation et optimisation

Aspects financiers, civils et fiscaux



Durée

1 jour (7 heures)
9h00 - 12h30 / 14h00 --17h30

Lieu de la formation =

Rennes le mercredi 10 septembre 2014
Paris le jeudi 11 septembre 2014
Bordeaux le jeudi 2 octobre 2014

Public concerné =

CGPI ;
CGP de banque et compagnie d'assurance ;
Notaires ;
Experts comptables ;
Avocats

Objectifs de la formation =

Approfondissement et actualisation des connaissances - Perfectionnement ;
Savoir mettre en pratique les connaissances techniques;

Modalités administratives et financières :

Le prix de la formation est de 330 € (Trois cent trente euros HT), TVA à 20% en plus, soit 396 € TTC.
Ce prix comprend, la participation aux formations, la remise d'une documentation technique, les pauses.

Ce prix ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement.

Le prix est à régler lors de l'inscription.

Une facture valant convention simplifiée de formation et une attestation de présence sera remise aux participants.

Pratique du démembrement : Conseils, sécurisation et optimisation

Aspects financiers, civils et fiscaux



Présentation de la formation

L'utilisation du démembrement de propriété a été « banalisée » au cours des deux dernières décennies. D'une part le législateur a étendu le champ d'application du démembrement légal (droit du conjoint survivant notamment). Et d'autre part, les praticiens ont développé, souvent pour des raisons fiscales, les techniques d'usufruit conventionnel telles que le démembrement de la clause bénéficiaire du contrat d'assurance vie ou la donation avec réserve d'usufruit.

Si la cession d'un actif démembré implique l'accord de toutes les parties, ce dernier doit être éclairé... Il conviendra d'analyser toutes les conséquences immédiates et futures des arbitrages proposés.

Cette banalisation occulte parfois les problématiques civiles et économiques qui devraient pourtant être à la base de ces stratégies. La pratique du démembrement « moderne » nécessite d'aller au-delà d'une simple maîtrise des bases.

Cette formation aura pour objectif de proposer une méthodologie et des solutions opérationnelles pour les situations les plus fréquemment rencontrées.

Plan de la formation

PARTIE I. Un nécessaire conseil avant la cession

1. Les règles civiles lors de la cession d'un actif démembré
 - a) La répartition du prix de cession et l'évaluation des droits
 - b) Le emploi du prix de cession
 - c) Le quasi-usufruit conventionnel sur le prix de cession

2. Les points de vigilance en cas de cession d'un bien locatif
 - a) Impact sur les déficits antérieurs imputés sur le revenu global
 - b) Sort des déficits en report non encore utilisés
 - c) Impact sur les investissements défiscalisant

3. Démembrement et ISF
 - a) L'imposition de l'usufruitier seul
 - b) L'imposition partagée entre usufruitier et nu-proprétaire
 - c) Les risques de double imposition

PARTIE II. Un nécessaire conseil pendant la cession

1. Traitement fiscal de la plus-value immobilière
2. Traitement fiscal de la plus-value sur valeurs mobilières
3. Traitement fiscal de la clause bénéficiaire démembrée (757B et 990I)

PARTIE III. Un nécessaire conseil après la cession

1. Le remploi : sur quel support ?
 - a) Dans un compte titres ordinaire (l'universalité)
 - b) Dans un contrat d'assurance vie (les problématiques de la souscription en démembrement)
 - c) Dans un contrat de capitalisation
 - d) Dans un bien immobilier locatif (revenus fonciers et démembrement)
 - e) Dans une société civile (analyse civile et fiscale)

2. Le quasi-usufruit : sur quel support ?
 - a) Dans un contrat d'assurance vie
 - b) Dans un autre support

Chaque point sera abordé de manière schématique et pratique. Une documentation pratique complète qui fera la synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine administrative, sera remise aux participants.

Des fichiers Excel, permettant de faire des simulations seront également fournis.



Pratique du démembrement : Conseils, sécurisation et optimisation Aspects financiers, civils et fiscaux

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
FAC Jacques DUHEM
Résidence les Angéliques - 6 bis place du Postillon 63500 ISSOIRE

Participant

NOM	
Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Participera à la formation "Pratique du démembrement" qui aura lieu

à **RENNES** le 10 septembre 2014

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Prix unitaire HT	TVA (20%)	Prix unitaire TTC
330 €	66 €	396 €

Règlement

Chèque Virement sur le compte*

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

ATTENTION : L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.



Pratique du démembrement : Conseils, sécurisation et optimisation Aspects financiers, civils et fiscaux

OCEANIA RENNES (ST GREGOIRE)



Adresse :
Boulevard Schuman
35760 ST GREGOIRE

Téléphone :
02 99 23 78 78

